



REPUBLIQUE DU SENEGAL
 Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HYDRAULIQUE
 DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE RURALE
 PROGRAMME D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DU MILLENAIRE
 DANS LE BASSIN ARACHIDIÈRE- PEPAM-BA

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL
REALISATION DE 12 FORAGES

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal «le soleil» du 05 janvier 2010

2 Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu du Royaume de Belgique une subvention, afin de financer le Sous-Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire dans le bassin arachidier (PEPAM-BA), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la réalisation de 12 forages dans les régions de Kaffrine, Kaolack et Fatick.

3. Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique représenté par la Direction de l'Hydraulique Rurale lance un Appel d'Offres International, pour la réalisation de 12 forages au Rotary dans les régions de Kaffrine, Kaolack et Fatick

Lot 1: 6 forages dans la région de Kaolack,

Lot 2: 6 forages dans les régions de Kaffrine et Fatick.

4. Les exigences en matière de qualification sont les suivantes:

Capacité financière

Le candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- disposer pour chaque lot d'un chiffre d'affaire annuel moyen pour les cinq dernières années égal au moins à six cent millions de francs CFA (600 000 000 FCFA).

Capacité technique

Le candidat devra joindre à son offre les états financiers certifiés pour chacune des cinq dernières années (2009, 2008, 2007, 2006, 2005) ou tout autre document équivalent.

Capacité technique :

Le candidat doit prouver, document à l'appui, qu'il satisfait entre autres aux exigences de ci-après:

- disposer d'un ingénieur hydrogéologue ayant quinze (15) années d'expérience dans les travaux de forage ;
 - disposer de deux (2) ateliers complets pour chaque lot.

5. Le délai d'exécution des travaux est de six (6) mois.

6. Le Dossier d'Appel d'offres peut être acheté à l'adresse suivante: **Direction de l'Hydraulique Rurale, service du courrier, Route des Pères Maristes - Hann 1 Dakar - BP 2041 Téléphone: 221 33 832 42 79 Fax n° : 221 33 832 33 73** moyennant paiement d'un montant non remboursable de cinquante mille francs CFA (50.000F CFA) ou de sa contre valeur en monnaie convertible. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction de l'Hydraulique Rurale. Diène FAYE. dienefay-dhy@yahoo.fr.

7. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de huit millions de francs CFA (8.000.000 FCFA) ou de sa contre valeur en monnaie convertible et doivent être remises à la **Direction de l'Hydraulique Rurale Route des Pères Maristes - Hann 1 Dakar - BP 2041- Téléphone: 221 33 832 42 79 Fax n° : 221 33 832 33 73**

e-mail: dhamh@orange.sn avant le 03 septembre 2010 à 10 H GMT où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis.

8. Les soumissionnaires resteront engagés pour leurs offres pour un délai de 180 jours à compter de la date prévue pour l'ouverture des offres.

Le Directeur de l'Hydraulique Rurale
Diène FAYE